

LE LIBERAL.

JOURNAL POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

SALUS POPULI, SUPREMA LEX ESTO.

VOL. I.

QUEBEC, MERCREDI, 21 JUIN, 1837.

NO. 2.

VARIÉTÉS

DONS CÉLESTES.—Dieu dans sa bonté a donné à l'homme pour adoucir son exil sur la terre : les fleurs, les parfums et l'harmonie.

— **UN SUPPLICE.**—L'inaction du corps quand l'âme est agitée, est un supplice que la nature ne peut supporter. [Delphique]

— **SOURCE DES PLAISIRS.**—Quand nous avons le cœur sain, nous tirons parti de tout, et tout se tourne en plaisirs. Quand on ne s'est point gâté l'esprit et le cœur par des sentiments qui séduisent l'imagination, ni par aucune passion ardente, la joie se trouve facilement. Dès qu'on a eu le malheur de s'accoutumer aux plaisirs vifs, on devient insensible aux plaisirs modérés.

Mad. de St. Laurent.

— **MAXIMES ET ACTIONS.**—Les mauvaises maximes sont pires que les mauvaises actions. Les passions déréglées inspirent les mauvaises actions; mais les mauvaises maximes corrompent la raison même et ne laissent plus de ressource pour revenir au bien.—J. J. Rousseau.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS EN FRANCE.

—Ce corps se compose de quatre ministres (ou secrétaires de départements) 1 Maréchal de France, 1 vice-Amiral, 74 Magistrats et Juges, 19 Lieutenants-généraux, 18 Conseillers d'état; 20 Colonels, lieutenants colonels et officiers de grades inférieurs; 8 Sous-secrétaires de départements; 3 professeurs de l'université; 4 Ingénieurs; 5 Inspecteurs-généraux; 3 Intendants militaires; 2 Inspecteurs de divisions: 1 Ambassadeur; 1 Ministre plénipotentiaire; 1 Conservateur du musée et bibliothécaire; 1 Officier de marine; 1 Directeur d'une manufacture royale et 1 Trésorier. En tout 69 officiers salariés, parmi lesquels sont 7 Aides-de-camp du Roi, et un officier du palais. Le montant des salaires qu'ils reçoivent, celui des ministres non inclus, s'élève à près de deux millions de francs.—Les autres membres sont: 46 Avocats, 8 Médecins, 39 Marchands ou Banquiers, 16 Manufacturiers, 8 Maîtres de Forges, 5 Notaires et 178 Propriétaires, cultivateurs et rentiers; en tout 290 qui ne sont pas des employés publics.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DES COMMUNES EN ANGLETERRE.—Elle contient 205 personnes plus ou moins liées à la Pairie. Ces membres sont: 1 Marquis, 7 Comtes, 19 Vicomtes, 32 Barons, 25 très-honorables, 52 honorables, 63 Baronets, 13 Chevaliers, 3 Amiraux, 7 Lords-lieutenants de comtés, 42 Députés-lieutenants, 1 Général, 5 Lieutenants-généraux; 9 Major-généraux, 32 Colonels, 33 Lieutenant-colonels, 16 Majors, 49 Capitaines d'armée et de marine, 10 Lieutenants, 2 Cornettes, 58 Avocats, 3 Solliciteurs, 40 Banquiers, 33 Actionnaires de la Compagnie des Indes Orientales, 17 propriétaires des Indes Occidentales, 52 employés et 114 propriétaires qui ont 74 bénéfices ecclésiastiques à leur disposition.

LE LIBERAL.

QUEBEC, MERCREDI, 21 JUIN, 1837.

Le Times du 15 Mai contient le projet de Lord Brougham sur les Résolutions touchant le Canada. Il consiste en sept articles dont nous donnons l'abrégé :

1o.—Parce que les Résolutions furent toutes ensemble mises aux voix.

2o.—Parce que, quoique quelques unes des Résolutions fussent justifiables, il y en avait d'autres contraires à la justice et à la générosité.

3o.—Parce qu'un des principes fondamentaux de la Constitution Britannique est de ne point disposer des taxes prélevées sur le peuple, sans avoir son assentiment là-dessus.

4o.—Parce que l'emploi des deniers Coloniaux, sans le consentement de la Législature, est entièrement subversif du dit principe fondamental.

5o.—Parce qu'il y a lieu d'espérer que les maux dont on se plaint en Canada pourraient être palliés par l'introduction d'un Conseil Electif.

6o.—Parce que l'esprit dans lequel ces mesures furent conçues est entièrement contraire aux opinions et aux desirs de la majorité du peuple du Bas Canada.

7o.—Parce que ces procédés ressemblent si parfaitement aux mesures fatales qui séparèrent les Etats-Unis de la Grande-Bretagne, et tirent leur origine de principes et leur soutien de raisonnements qui contrastent avec la politique ultérieurement suivie par le Parlement Impérial.

(Extraits des journaux français.)

Paris, 14 mai.

Le ministère vient de faire un nouveau pas dans le système de l'amnistie a mis en vigueur. L'église Saint-Germain-l'Auxerrois vient, par une décision insérée au *Moniteur*, d'être rendue au service divin. Ainsi s'efface chaque jour les traces de nos dissensions civiles.

—Plusieurs journaux annoncent qu'une nouvelle ordonnance d'amnistie s'appliquant cette fois aux contumaces, paraîtra à l'occasion du mariage de M. le duc d'Orléans.

—Le ministère Molé-Montalivet fait plus en quelques jours que les décennaires n'ont pu faire pendant les six mois de leur dernier règne.

M. Guizot parlait beaucoup et ne pouvait marcher, parce qu'il était engagé contre la nature des choses. MM. Molé et Montalivet parlent peu et marchent beaucoup, parce qu'ils vont dans le sens des principes de liberté.

Le *Moniteur* du 9 mai contient dans sa partie officielle l'ordonnance suivante, précédée d'un rapport adressé au roi par le ministre de la justice :

Art. 1. Amnistie est accordée à tous les individus actuellement détenus dans les prisons de l'état, par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques.

Toutefois, la mise en surveillance est maintenue à l'égard des condamnés à des peines afflictives ou infamantes, ainsi qu'à l'égard de ceux qui y ont été assujettis par jugement.

Art. 2. La peine prononcée par la cour des pairs contre les nommés Victor Boireau et François Meunier est commuée en celle de dix ans de bannissement.

Art. 3. Notre garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes, et notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait aux Tuileries, le 8 mai, 1837.

LOUIS PHILIPPE.

Le garde-des-sceaux, ministre secrétaire-d'état de la justice et des cultes:

BARTHE.

ELECTION DE LA BASSE-VILLE.—Dimanche dernier après Vêpres les Electeurs de la Basse-Ville de Québec se sont assemblés sur la place du marché St. Paul, où ils avaient été convoqués par des annonces, dans la vue de choisir un Candidat pour succéder à G. VANFELSON ECR., qui a résigné. Nous révérons au rapport des procédés de l'Assemblée, par lequel nos lecteurs verront que la personne sur laquelle le choix des électeurs est tombé est M. MICHAEL CONNOLLY, un citoyen de la Basse-Ville, respecté par sa probité et son intelligence et jouissant de la confiance manifeste de la majorité des électeurs de cette section de la cité qui est à la veille d'exercer sa franchise et marquer son indépendance.

Nous félicitons nos compatriotes sur cette nouvelle preuve de leur désintéressement personnel et de leur entier désaveu des distinctions d'origine que le gouvernement et ses partisans se sont toujours efforcés de maintenir, dans les vues insidieuses de prévenir le rapprochement d'une partie de la population vers l'autre, et de fomenter des discordes et dissensions qui sont les malheureuses suites de la diplomatie machiavélique de nos administrations.

A UNE ASSEMBLÉE des Electeurs de la Basse-Ville de Québec, convoquée par annonce comme suit :

ELECTION DE LA BASSE-VILLE.

L'Assemblée des Electeurs de la Basse-Ville pour faire choix d'un Candidat pour la prochaine élection en remplacement de GEORGE VANFELSON ECR., qui a résigné, se tiendra AU MARCHÉ ST. PAUL, demain Dimanche 18 courant à l'issue des Vêpres.

Et tenue conformément à la dite annonce sur la place du marché St. Paul de cette ville, ce jourd'hui Dimanche 18 Juin 1837.

Barthélemi Lachance, Ecuyer, fut unanimement appelé au fauteuil, et M. Jos. Laurin, à remplir la fonction de Secrétaire.

M. le Président ayant exposé le but de l'Assemblée et appelé l'attention des Electeurs sur le choix d'un Candidat, Chs. Drolet ECR. M. P. P. s'adressa à l'Assemblée sur invitation d'icelle, et engagea les Canadiens à s'unir aux Irlandais, et à soutenir un Candidat de leur choix, et la résolution suivante fut agréée unanimement.

Proposé par Olivier Fiset Ecuyer, secondé par Ignace Gagnon Ecuyer,—et

Résolu unanimement : Que c'est l'opinion de cette Assemblée que nos concitoyens d'origine Irlandaise et Britannique soient invités à nommer un Candidat qui devra être présenté à la prochaine élection, et que les Electeurs de la Basse-Ville ici présents s'engagent à supporter le Candidat qui sera ainsi nommé.

Après quoi M. Teed fut appelé à s'adresser à l'Assemblée, et proposa M. Connolly marchand comme Candidat à la prochaine élection, et sa proposition fut unanimement agréée par l'Assemblée.

M. Connolly remercia l'Assemblée de la confiance qu'elle reposait en lui, et exposa ses principes politiques, en langue anglaise, et M. Bouchette fit un résumé de son discours, en langue française.

Le Dr. Rousseau s'adressa aussi à l'Assemblée, et censura la conduite de M. Vanfelson. Après quoi l'Assemblée vota des remerciements à M. le Président, et se sépara.

B. LACHANCE Président.

Jos. LAURIN Secrétaire.

Québec, 18 Juin, 1837.

L'ÉDITEUR DU CANADIEN. M. Etienne Parent fait au *Liberal* l'honneur d'un long article dans son journal de Samedi. Nous avons lu sa critique avec plus de plaisir que d'aigreur; car nous ne pouvions à peine nous attendre qu'il nous accueillît avec fermeté, lorsque notre but avoué était d'éclairer nos lecteurs et nos compatriotes sur sa perfidie comme journaliste. Nous pourrions même avec plus de vérité, dire, que ce sont nos lecteurs et compatriotes qui, se sentant sacrifiés par lui, au gouvernement exécu-

tif du jour, nous ont suggéré l'expédient auquel nous avons eu recours, et que l'apparition du *Liberal* explique. Les limites de notre journal nous défendent des luttes puérides trivoles ou personnelles. Le Public ne peut qu'avoir un intérêt fort médiocre dans ces sortes de controverses, surtout lorsqu'il recherche avec avidité des connaissances sur l'état politique du pays, l'action du gouvernement, et la marche qu'il convient au peuple de suivre dans la position actuelle et critique du pays.

UN COUP D'ŒIL DERRIÈRE LE RIDEAU.—L'Assemblée franche, ouverte, et respectable des électeurs de la Basse-Ville de Québec dont nous publions aujourd'hui les procédés, ne fut pas la seule qui signala Dimanche dernier.

Une autre assemblée, d'un caractère tout opposé, sourde, secrète, nocturne, fut tenue ce même jour chez un M. Guéniard, dans le faubourg St. Roch, par les amis de M. Vanfelson, parmi lesquels se trouvait T. C. Aylwin, ecr. Nous sommes informés que M. Joseph Gagné ayant été appelé à présider, la vice-présidence décernée à M. Etienne Parent, et le rôle de secrétaire assigné à M. Guay, N. P; le vice P. (M. Et. Parent) prit la parole et débuta par inculquer aux assistants que cette assemblée n'était nullement publique, mais qu'au contraire, on devait tenir sur tout ce qui s'y dirait ou s'y ferait, le plus profond silence et secret.—Il leur parlait, disait-il, avec tout l'abandon que fait un père à ses enfants, et il désirait que tout ce qu'il aurait à leur dire fût ainsi considéré.

Mr. Aylwin nous dit-on, a aussi fait une harangue dans laquelle, il s'est permis sans la réprobation de ses auditeurs, un langage des plus outrageants envers Mr. Papineau. C'est le *pigme*, qui attaque le *géant*; mais l'assemblée au sein de laquelle ce langage se tenait, aurait dû mieux se respecter que de le permettre.

Au nombre des résolutions qui furent agréées, notre colloquiste et informant nous assure qu'il y en avait une conçue à peu-près en ces termes

"Que, pour se laver de la tache dont était flétrie la Paroisse de St. Roch il fallait ré-élire M. Vanfelson et afin de parvenir à ce but, qu'il fallait nommer un comité pour rencontrer les marchands Anglais et Constitutionnels et leur dire que, s'ils voulaient cette fois, voter pour Mr. Vanfelson, tous les gens de St. Roch s'engageraient à supporter à l'élection générale un membre de leur choix."

MM. Buteau, Paradis, Parent, Cazeau, and Gagnon, sont nommés de ce comité, mais ils s'y refusent MM. Tourangeau, Leclere acceptent.

Cette assemblée n'exige de notre part aucun commentaire. Nos lecteurs sauront estimer à leur juste valeur le caractère d'hommes qui peuvent prostituer leur foi politique au point de se mêler d'une telle réunion, et de consentir à une coalition traîtreuse. Nous sommes aussi informé que les Marchands Anglais et Constitutionnels dont on voulait faire des pattes-de-chats, ont rejeté avec un souverain mépris les ouvertures d'un accommodement aussi bizarre et incongru et s'étant élevés en dignité par cet acte d'indépendance et de magnanimité ils ont laissé Mr. Vanfelson et ses adhérents à une distance inconcevable d'infériorité.

INCENDIE.—Lundi soir, entre onze heures et minuit, nous entendîmes battre l'alarme; un incendie avait éclaté dans le faubourg St. Jean, rue Sainte Julie chez, un nommé Michael Kenning. Lorsque nous nous rendîmes sur les lieux, à peine s'y trouvait-il cinquante personnes, et déjà la maison où avait originé le feu était en proie aux flammes. Le vent soufflait fortement du nord-est et bientôt une maison à deux étages située sous le vent fut aussi atteinte de la combustion. Une troisième maison à deux étages, vis-à-vis la dernière ne put non-plus échapper à la violence des flammes, et elle fut consumée avant notre retraite de cette scène désolante. L'incendie avait déjà fait de grands progrès avant l'arrivée des secours pour le supprimer.— Les pompes s'y rendirent tard et lorsqu'elle s'y trouvèrent l'eau manquait-elle pour les mettre en activité. C'est essentiellement à un incendie que devrait régner l'ordre. C'est là le seul moyen efficace d'en arrêter les progrès, et de secourir les infortunés.

Dans une ville aussi peuplée, ne devrait-il pas y avoir des sociétés bien organisées pour des objets d'un si grand intérêt municipal? La vie et les biens de nos concitoyens ne doivent pas nous être des choses d'indifférence, et nous espérons que les exemples fréquents des funestes effets du désordre aux incendies—invitera les citoyens à la formation de Sociétés de Secours Mutuels et de Pompiers dans les différents arrondissements de la cité et des faubourgs, aux fins de mitiger les ravages affreux de ce terrible fléau.

M. Jos. LAURIN, Etudiant en Droit, est notre AGENT pour Québec. Sa demeure se trouve dans le Faubourg St. Jean, rue St. Jean, No. 26.

A NOS LECTEURS.—Nous nous étions, d'abord proposés d'offrir au public une feuille française et une feuille anglaise, contenant chacune la même quantité de matière qu'offre aujourd'hui le journal dans les deux langues; mais nous étant aperçus qu'il nous faudrait ajouter à l'étendue de l'imprimerie du *LIBERAL*, avant que de pouvoir réaliser ce dessein, nous avons préféré son issue immédiate dans sa forme actuelle, à l'exclusion de bien des annonces, plutôt que de retarder sa publication qui était devenue d'un vif intérêt à la cause du pays.—Des arrangements sont dès à présent sur pied, pour l'extension de ce JOURNAL, de la manière projetée et nous espérons sous peu, avoir le plaisir de le soumettre à nos abonnés avec quelques droits de plus à leur généreux encouragement.

ESPRIT PUBLIC.—L'assemblée du comté de Berthie nous annonce la Minerve, reçue ce matin, était extrême.

ment nombreuse et respectable.—L'enthousiasme le plus grand régnait et Mr. PAPINEAU y fut accueilli avec la joie la plus vive. On estima à plus de 3000 le nombre des assistants.

Aux Correspondants.—La réplique de M. Laurin, à la lettre de M. H. S. Huot, est inévitablement renvoyée à Samedi. Ainsi que l'affidavit de M. L. affirmant la vérité de ses allégués.

RAPPORTS DES COMMISSAIRES nommés pour enquéir sur les griefs dont on se plaint dans le Bas Canada (Présentés au Parlement par ordre de SA MAJESTÉ). Imprimés par ordre de la Chambre des Communes 20 Février, 1837, in-fol : pp 415. (c)

L'histoire du Bas Canada, pendant les trente dernières années, nous offre le sombre tableau d'une longue suite d'actes arbitraires de la part du Gouvernement Exécutif de la Province, et des exemples flagrants d'injustice et d'ineptie dans la régie coloniale. Les gouvernements, ainsi que les individus, dédaignent trop souvent les sages leçons que leur donne l'expérience du passé, et toujours ils tombent dans les mêmes écarts et se précipitent dans les mêmes abîmes où les avaient entraînés leurs premiers dérégléments—leurs trop funestes erreurs.

L'émancipation violente des treize Colonies Britanniques qui occupaient la rive occidentale de l'Océan Atlantique et qui dans un petit demi-siècle se sont élevées au rang des plus puissantes nations du monde,—fut précédée par l'annonce de ces mêmes doctrines d'absolutisme, la manifestation d'un même esprit d'orgueil national que nous voyons aujourd'hui dominer dans les Conseils du Roi et dans les deux Chambres du Parlement Impérial.—C'est à l'aveuglement déplorable des autorités d'alors, c'est à leur opiniâtreté perverse, que la GRANDE BRETAGNE doit la perte de ses territoires américains à la fin du 18e siècle.—Nous présageons que les mêmes causes produiront dans le dix-neuvième siècle, les mêmes effets.

Dans la première époque nous avons vu le ministre anglais sans-cesse éluder la correction des abus dont se plaignaient, avec les plus vives instances, les colons d'alors ; dans la dernière, les appels réitérés du peuple de ces Colonies à la Mère-Patrie, n'ont été écoutés que pour les laisser retomber dans l'oubli, ou, on n'a prétendu s'en entretenir que dans les vues d'assourdir la vigilance du Pays sur l'assertion de ses droits. Dans l'une et dans l'autre époques, les Colonies se sont-elles senties lésées et se sont-elles prononcées avec toute la noble et ferme dignité qu'inspirent l'amour de la liberté, et l'horreur de l'esclavage? De suite la vaine impériale a retenti du cri d'un faux honneur; on en a appelé, non pas à la raison, à la justice de la nation, à la sagesse du gouvernement—du Parlement—mais à un funeste sentiment d'orgueil qui abâtardit le jugement et pousse un peuple généreux à se prêter à l'outrage et à la consommation d'actes violents et oppressifs, à la contemplation calme desquels il a toujours été et sera encore le premier à se révolter.

Qu'on lise les débats de la Chambre des Pairs et de la Chambre des Communes, au tems de la passation de l'acte tyrannique du Timbre en 1763. Nous y verrons précisément l'esprit qui domine aujourd'hui dans ces deux corps. Les ministres de SA MAJESTÉ y étaient en plus grande majorité encore qu'ils ne le sont aujourd'hui. Le Souverain, le Ministère, les Nobles, les Communes, —tous paraissent concourir dans le vœu d'imposer aux anciennes Colonies le joug d'une abjecte dépendance.—Un petit parti, puissant par ses fécondes lumières, par la vérité et la noblesse des principes qu'il soutenait, —prit, seul, la défense des Libertés Coloniales. On y voyait les CHATHAM, les PITT, les BARRÉ, comme nous y voyons de nos tems les BROUGHAM, les O'CONNELL, les ROBERTS—mais ce fut en vain ; les préjugés et une passion indomptable pour une domination sans borne firent rejeter toutes les mesures conciliatrices: la main de fer du pouvoir fut tendue vers l'Amérique et la coercition devait seule être invoquée pour comprimer la Liberté et s'assurer l'obéissance. Mais du moment que le pouvoir se manifesta ainsi, le signal de la coalition politique des Colonies fut donné.—Le lien d'affection fut rompu et la résistance au pouvoir arbitraire devint la vertu dominante parmi le peuple.

L'analogie qui se trouve entre la politique du ci-devant ministre de Lord North et celle de Lord Melbourne, doit être évidente à l'observateur le moins attentif. Tous deux ont témérairement envahi les droits les plus sacrés des Colons—tous deux en ont appelé à un faux honneur national, et à l'orgueil de la domination pour maintenir leur marche arbitraire. Tous deux ont réussi à se former, par ce moyen, une grande majorité, une presque unanimité, dans les deux Chambres du Parlement—l'un a perdu les Colonies—l'autre se hâte de le faire. Ceci nous introduit aux Rapports des Commissaires.

L'histoire des premières Colonies Britanniques nous offre plusieurs exemples de commissions semblables à celle dont les travaux sont sous considération;—mais toujours, comme celle-ci, furent-elles infructueuses dans la consommation de l'œuvre pour laquelle elles furent ostensiblement créées;—souvent, comme celle-ci, ces commissions étaient de nature à n'inspirer que de la méfiance.—Les hommes qui les composaient ne jouissaient pas d'une assez haute considération, n'étaient pas d'un rang assez élevé pour les mettre au-delà de l'atteinte du soupçon qu'ils étaient les ignobles instruments d'un parti ou d'une faction, ou dans le langage du Gouverneur POWNALL, que la commission n'était en elle-même qu'un "Jobb" (b)—une vaine spéculation.—Sans approfondir les motifs qui ont dicté la nomination de la Commission Royale qui a siégé dans cette Province, nous allons en examiner le résultat qui se trouve consigné dans le volume dont le titre se trouve en chef de cet article.

Le très-Honorable le Comte de Gosford, Sir Charles Grey et Sir George Gipps, les Commissaires char-

gés de l'enquête sur les Griefs Canadiens, arrivèrent à Québec dans l'automne de 1835, accompagnés de leur secrétaire J. F. Elliot Esq, un perso nage d'autant plus important que par les instructions Royales, sa présence aux délibérations des Commissaires était indispensable à leur validité, et, lui seul était chargé de la rédaction des rapports. Le 29 Jan., 1836 les Commissaires firent leur premier rapport, au Ministre des Colonies et, le 15 Nov. de la même année, ils paraissent avoir terminé leur travail, par un rapport général comportant la considération des matières suivantes:

- 1o. Le Conseil Législatif.
- 2o. L'état de la représentation du peuple,
- 3o. L'établissement et l'Administration des terres incultes, et l'utilité et les justes bornes des Compagnies des terres.
- 4o. Les tentures des terres dans la province.
- 5o. L'établissement de bureaux d'enregistrement.
- 6o. La répartition entre le Haut et le Bas Canada, des impôts prélevés aux douanes, et l'acte réglant le Commerce des Canadas (Canada Trade Act.)
- 7o. La mise-à effet des recommandations du Comité de 1828.
- 8o. L'éducation.

Il paraît donc que la commission s'occupait pendant toute l'année 1836, des perquisitions dont elle était chargée, et que le volume qui est devant nous, est l'offrande qu'elle présente, enfin, au gouvernement, moyennant toutefois une modique rétribution de £30,000 à 40,000 Stg.

Dans leur ensemble, les rapports des commissaires ne sont pas entièrement dénués de mérites; le style en est clair, simple et bureaucratique et la matière, sans beaucoup ajouter aux lumières que nous possédions déjà, nous offre dans une forme un peu condensée, le tableau de nos difficultés politiques depuis une époque assez reculée. Mais c'est surtout dans les appendices que l'utilité de ce volume doit être recherchée: il s'y trouve des documents et des témoignages de beaucoup d'intérêt pour l'investigation de l'histoire politique du pays et nous devons savoir gré à la commission de les avoir ainsi recueillis.

Avant que de passer à la considération séparée de chaque rapport, nous ne pouvons nous abstenir de critiquer la singulière anomalie, le solécisme d'arrangement, que nous offre ce travail, sous le rapport du concours des trois Commissaires dans le document proposé par le secrétaire. Les trois signatures se trouvent toujours au bas de chaque rapport; ensuite nous avons le protêt ou la minute de désapprobation de Sir Charles Grey par laquelle il annule toute l'efficacité de cette signature; et en dernier lieu, nous voyons la critique de Sir George Gipps sur la minute de Sir Chrs. Grey, adjointe généralement à quelques remarques, qui modifient le rapport lui-même auquel il avait préalablement donné la sanction de son nom. Le chef de la commission Lord Gosford, est le seul des commissaires qui semble n'avoir rien eu à châtier dans l'ouvrage du secrétaire, et qui ait adopté ses vues sans autre commentaire. Le texte des rapports nous paraît par conséquent essentiellement contenir l'exposition des sentiments du Chef-Commissaire, partiellement ceux du Chevalier Gipps, et point du tout ceux du Chevalier Grey.

(a) Les rapports ont été reproduits en Canada, sauf les appendices, sous un autre format.

(b) Pownall's Colonies, p. 30.

[A Continuer.]

DECEDE.

Dimanche au matin, Louis Lévêque âgé de 18 ans, fils de M. Benjamin Lévêque, boulanger.

AUX ELECTEURS LIBRES ET INDEPENDANTS DE LA BASSE-VILLE DE QUEBEC.

MESSIEURS,

YANT été nommé par les électeurs de la Basse-Ville de Québec en leur assemblée de Dimanche dernier, au MARCHÉ St PAUL, comme Candidat pour vos suffrages à la prochaine élection, et ayant signifié à l'assemblée mon acceptation de votre choix, et je crois qu'il est maintenant convenable de vous donner une courte esquisse de quelques uns des principes par lesquels je serai guidé dans ma conduite au cas où je deviendrais votre représentant.

Premièrement:—Comme je pense que le Conseil Législatif ne peut jamais être constitué comme il sied à un corps utile de législation, j'emploierai mes humbles efforts pour opérer son abolition.

Secondement:—Je ne concède jamais à aucun pouvoir, au-delà des limites de cette Province, le pouvoir de contrôler et de s'approprier les deniers publics, les produits de notre propre industrie; car je maintiens que l'un des principes les plus sages pour le bon gouvernement de tout pays, est que le peuple gouverne ses propres affaires, le seul moyen de ramener la confiance envers l'administration de notre gouvernement et l'harmonie parmi les diverses classes du peuple de cette Province et long-tems négligée.

Enfin on me trouvera toujours tel que je suis maintenant l'adversaire déterminé de tout monopole, soit que le Monstre se présente sous le masque trompeur d'une Compagnie des Terres spéculatrice, qui empiète cette Province, au détriment de la classe agricole qui est réellement le nerf de la société et que la Législature devrait tout particulièrement élever, encourager et protéger.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre dévoué Serviteur

MICHAEL CONNOLLY.

Québec 20 Juin, 1837.

AVIS.

JOHN TEED, Marchand Tailleur, No. 11 rue Champlain en adressant ses humbles remerciements à ses amis et au public pour le généreux encouragement qu'il a reçu depuis son entrée dans les affaires. Prend la liberté de leur annoncer qu'il a reçu son assortiment de marchandises d'été de toute espèce en son genre de commerce et qu'il les offre au public aux conditions les plus modérées pour argent comptant ou à un crédit approuvé.

Tous ordres sont remplis avec promptitude et élégance. Québec, 17 juin, 1837.

PAR G. D. BALZARETTI. VENTE ETENDUE DE LIVRES. JEUDI prochain, le 22 du courant, aux magasins de M. J. C. REPPENHART, à DIX heures précises, sans réserve, les livres, suivants élogamment reliés:—

- JOURNEE** du Chrétien, doré sur tranche
 Imitation de J.-C. do do
 Épîtres et Evangiles do do
 Visites au St-Sacrement do do
 Pensez-y-bien do do
 Heures des Dames et Diles do do
 Heures de Congrégation do do
 Chemin de la Croix do do
 Combat Spirituel do do
 Bible de Royanmont relié
 Ange Conducteur do do
 L'âme sanctifiée do do
 Perizonia
 Collection du Chanoine Schmidt, 50 vols.
 L'âme Sanctifiée relié
 L'âme Religieuse do do
 Bénédic, ses Oeuvres do do
 Avis et Exercices Spirituels
 L'adorateur en Esprit et en vérité
 Perfection Chrétienne
 L'abbé Boudraud
 L'âme fidèle
 Histires Edifiantes
 Épîtres et Evangiles,
 Modèle du Clergé
 Cantiques Spirituels
 Pistoire Sainte
 Ancien Testament
 L'âme Sanctifiée
 La religion est le Fondement de la Société
 Grammaire Latine
 Grammaire de L'Hommond
 Le Chemin de la Croix
 Exercice Spirituel
 Formulaire de Prières élogamment relié
 Abécédaire et Histoire Naturelle en
 1000 Petits volumes reliés et dorés
 Éléments extraits in 4o doré
 Le Solitaire
 Satyre Menippée, 2 vols. 8o.
 Oeuvres de Montesquieu
 Portefeuille de 1813, 2 vols. 8o.
 Les quatre Fondateurs
 Cinq années de séjour en Canada, 3 vols.
 Oeuvres de J. B. Rousseau, 2 vols. 8o.
 Oeuvres de Fléchier, 10 vols. 8o.
 Histoire de Paris avec planches, 10 vols. 8o.
 Poésie de Marie de France, 2 vols. 8o.
 Mémoires de Napoléon par Montholon, 6vls 8o.
 Histoire de France jusqu'à l'avènement de Louis Philippe
 Soixante Vues de Paris
 Essais de Montaigne
 Dictionnaire de chimie, 4 vols. 8o.
 De Bourrienne ministre d'Etat sous Napoléon, 10 vols. in 8o.
 Pensées de Blaise Pascal, 2 vols. 8o.
 Hévétius, 2 vols. 8o.
 Mémoires du Cardinal Dubois, 4 vols. 8o.
 Voyage du Jeune Anacharsis en Grèce, 6 vol. avec carte.
 Histoire Physique, Civile et Morale, Théologie, morale 9 vols.
 —AUSSI.—
 Nouvelle Méthode Calligraphique ou l'art d'écrire l'Anglais
 50 rames de papier
 300 livres en blanc et rayés
 100 douz. encre noire et rouge.

CONDITIONS.—Au-dessous de £25 argent comptant, et au-dessus de £25, 2 mois de crédit, en donnant des billets approuvés et endossés. Québec, 21 Juin, 1837.

HOTEL DE LORETTE.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de prendre l'HOTEL DE LORETTE, occupé ci-devant par M. Richard Deverry. La situation agréable de cette maison, près des chutes pittoresques du village de Lorette, la quantité de voyageurs qui s'y rendent journellement durant la belle saison pour visiter les habitations des anciens Sauvages Hurons, et la beauté des points de vue environnants en font une des promenades les plus recherchées des environs de Québec; aussi le Soussigné se flatte-t-il que les soins qu'il apportera dans la bonne tenue de son Hôtel, y attireront les promeneurs et répondront à l'encouragement qu'il espère qu'on lui accordera. Il a aussi remises et cédées pour les équipages et les chevaux.

PROSPER DUBUC.

Lorette, 21 Juin, 1837.
 Les personnes qui désireraient y donner quelques parties pourront laisser leurs ordres chez M. Richard Deverry confiseur, rue Couillard à Québec, et elles trouveront tout préparé pour leur réception.

CIRCULAIRES, CARTES DE VISITES, AFFICHES, PAMPHLETS etc, seront exécutés promptement et à bas prix à cette imprimerie.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Le LIBERAL se publie en anglais et en français, deux fois par semaine: le MERCREDI et le SAMEDI matin; le prix de l'abonnement est de trois piastres et demie par année pour les deux langues, ou deux piastres pour chaque feuille séparée, frais de poste non inclus, payables par semestre, d'avance. Les Lettres, Correspondances, &c., doivent être adressées, franchises de port, au Bureau de ce Journal, No. 32, Rue St. Paul.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d. et 7½d chaque suivante. Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d. et 10d. chaque suivante. Les avis non accompagnés d'ordres écrits seront insérés deux fois par semaine jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

Imprimé pour les PROPRIETAIRES par FRS. LEMAITRE, Rue St. Paul, No. 32.